

échanges



Bulletin de l'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV 79)

N°26 - Janvier 2022

Editorial, le mot du président

2022 !

A vous toutes et tous,
Elu/es et responsables des
services, Sympathisant/es et
adhérent/es,

Le président et les membres du
conseil d'administration d'ADAGV
79 vous présentent leurs
meilleurs vœux

pour une année 2022, solidaire,
riche de partages et d'avancées
sociales et environnementales,
dans un contexte sanitaire apaisé.

Pour la troisième année consécutive, l'an nouveau débute dans un contexte sanitaire toujours aussi alarmant. L'impact n'est pas des moindres sur la vie des voyageurs et celle de notre association. Dans le département comme ailleurs, malgré nos interventions, on observe un très faible taux de vaccination au sein des communautés des gens du voyage : ils adhèrent peu au dispositif et restent encore bien étrangers aux mesures barrières, ce qui n'est pas sans poser souci notamment dans le cadre de la scolarisation des enfants. Comme nous le précisons l'an passé dans ce même édito, cette crise accentue le repli des gens du voyage, très inquiets, et souligne encore et toujours le manque d'espaces d'accueil.

A ce sujet, on ne peut que constater que sur la CAN c'est le statu quo pour ce qui est des projets habitat. Mais restons optimistes, les projets de terrains familiaux en réflexion sur l'agglomération 2B semblent pour leur part mener leur chemin...Une réalisation est annoncée pour 2023 à Cerizay.

Soulignons la présence pour la première fois de notre association au rendez-vous niortais Pic'Assos du 17 septembre dernier : de belles rencontres et trois bénévoles ont rejoint le groupe, l'une d'entre elles intervenant maintenant à l'école de Benêt !

Pour 2022 nous espérons pouvoir continuer à mener notre travail d'information, particulièrement auprès des plus jeunes pour rester fidèles à nos engagements.

Le président, Guy HAAS

ADAGV79 sur le Web



<http://adagv79.fr/>

Sommaire du numéro

Edito et vœux	P 1
Engagement et vivre ensemble, intervention à la MFR SEVREUROPE de Bressuire.	P2
Quelques brèves de l'accompagnement scolaire local	P3
L'amende forfaitaire délictuelle (AFD) : Quand contravention rime avec discrimination	P4

Engagement et Vivre ensemble : Interventions à la MFR SEVREUROPE de Bressuire

Par Fabienne Haas

Malgré le contexte sanitaire qui rend plus difficiles nos interventions en milieu scolaire, **ADAGV 79 a pu poursuivre en 2021 son projet auprès de la MFR SEVREUROPE de Bressuire.** [Voir *Échanges* janvier 2021] Parmi les activités menées, l'écriture d'un conte tzigane enrichi de musique (Fabienne au violon et chants éventuels) figurait en bonne place. Voici donc le journal de bord du projet mené à terme :



« Une fois bouclées la rédaction du conte par les élèves, la distribution des rôles, les répétitions, la fabrication des flash-cartes sur la notion de liberté, nous avons pu présenter notre conte sur l'aire de Bressuire le 11 février.

◀ Le beau temps n'était pas au rendez-vous mais le pasteur évangélique nous avait très obligeamment prêté sa salle. Les élèves ont pu présenter le conte devant un auditoire de jeunes voyageurs attentifs. A suivi un débat très instructif tant pour les voyageurs que pour les jeunes de la MFR, bousculant les préjugés sur la notion de liberté accordée aux enfants et aux adolescents.

Ce temps convivial a été grandement apprécié et tous en sont repartis enrichis. Nous étions malheureusement limités par le temps et n'avons pu faire visiter l'aire aux élèves. Pour l'intervention prévue sur les aires au sud du département le 11 mars, le mauvais temps était encore contre nous, et nous n'avions pas de lieu pour nous accueillir et raconter le conte. **A Noron nous avons donc interrogé les voyageurs présents qui se sont bien prêtés au jeu. Certains de nos jeunes étaient intimidés mais une voyageuse particulièrement loquace a su briser la glace.**

Nous avons préalablement présenté notre projet aux voyageurs et indiqué nos dates mais certains n'étaient pas là le jour J. La vie des voyageurs est pleine d'imprévus et seul compte le présent : difficile alors de planifier des rencontres!!! Notre périple nous a ensuite conduits devant une aire improvisée où stationnaient plusieurs caravanes qui n'avaient pas trouvé d'emplacement « autorisé ». Nous avons été bien accueillis par un voyageur qui nous a expliqué que nous ne pourrions interroger personne car il y avait de nombreux cas COVID. **Les jeunes ont pu ainsi mesurer la précarité de cette population : si l'un d'entre eux est malade il ne peut s'isoler et toute la caravane est alors touchée.** L'aire de la Minerais était en deuil et nous n'y sommes pas allés.

La tempête s'est levée et quand nous sommes arrivés à Chauray tous étaient cloîtrés dans les caravanes, l'accueil ne fut pas forcément chaleureux de la part de la seule jeune femme que nous avons croisée : nous avons pourtant préparé notre venue avec certains résidents mais ils étaient absents ce jour là.

Le 18 mars j'étais de jury à la MFR pour une épreuve d'examen pratique mais je n'ai pas pu voir les jeunes que nous avons suivis sauf une. **Ce projet que nous avons accompagné pouvait être présenté à l'oral d'examen : les candidats devaient expliquer leur projet, sa réalisation, leur implication personnelle et collective et ce qu'ils avaient retenu de l'association.** J'étais novice n'ayant jamais été membre d'un jury, heureusement que nous étions deux ! Sur nos cinq candidats deux jeunes filles furent particulièrement brillantes.



E
C
O
L
E

Quelques brèves de l'accompagnement scolaire local

Aire de Croque-miettes à Benêt : Lors d'une visite, nous avons été interpellés par Aurore pour aider l'un des enfants, Nathan, très peu scolarisé et en grande difficulté. Un cousin Ézéchiél s'est vite manifesté et la prise en charge pour ces deux enfants a pu commencer dans les locaux de l'école dès la mi-janvier, suivie de la prise en charge de la grande sœur Keren mi-mars, au collège, pour 1h30 hebdomadaire.

Au collège de Benêt: Les cours ont repris le 21/09/21 pour 3 adolescents, Mathis, Merveille et Keren à raison de 2 fois 1h30 à 2h hebdomadaires.

La bibliothèque de Benêt nous a très gentiment accueillis par 2 fois dans ses locaux durant les vacances d'Avril pour que les enfants du voyage puissent continuer leurs apprentissages, mais ces familles ont repris la route mi-mai. **Les enfants ont envoyé 2 enveloppes de travail à corriger durant l'été. Un début d'autonomie !** Ce sont alors deux adultes qui ont remplacé les enfants à la bibliothèque, 2 vendredis de suite, ils ont eux aussi repris le voyage depuis.

Apprentissages et assiduité... Les enfants du primaire sont nombreux, huit répartis dans 5 classes. **Ils ont la chance d'être aidés 3 fois par semaine par nos bénévoles : le lundi, c'est Sylvette qui assure l'accompagnement, le jeudi c'est Josiane et le vendredi Fabienne .Le CASNAV intervient aussi 2 fois par semaine.**

La plupart de ces enfants n'ayant pas fréquenté la maternelle le retard est énorme tant pour le savoir - être en classe que pour le graphisme ou la connaissance des lettres. Il reste donc beaucoup à travailler.

La régularité n'est pas encore de mise pour tous, mais ils font preuve de bonne volonté et d'un désir d'apprendre. Ézéchiél qui est venu assez régulièrement l'an passé progresse bien et peut suivre en classe : si comme lui les enfants venaient régulièrement 4 fois par semaine à l'école, les progrès seraient plus rapides mais ils viennent au mieux 2 jours à l'école. De plus, des soucis de santé de certains papas nécessitant des hospitalisations n'ont pas facilité une scolarisation régulière.

Le comble ! La CAF ayant fait pression sur les parents beaucoup d'écoles ont vu leur quota d'enfants du voyage augmenter en septembre ...et **n'ont pas les moyens suffisants pour les accompagner !**

► **Pour nous joindre : ADAGV 79 – tel : 06 81 96 48 96**

courriel : contact@adagv79.fr

Site : <http://adagv79.fr/>

Siège social : Maison des Associations 12 rue Joseph Cugnot 79000 Niort

Courrier : 15 rue du Doignon 79180 Chauray

**Adhésion : Merci de l'adresser au trésorier de l'association
individuelle 5€ - familiale 8€ - association 15**

Guy Rousseau, 19 rue de Fontenay 79160 Coulonges sur l'Autize



L'amende forfaitaire délictuelle (AFD) : Quand contravention rime avec discrimination

En décembre dernier les représentants des GDV s'élevaient d'une même voix contre l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) pour occupation illicite de terrains communaux, en cours d'expérimentation à Rennes, Créteil, Foix, Lille, Marseille et Reims. M. Macron lors du « Beauvau de la sécurité », le 14 septembre 2020, proposait cette amende comme un moyen de « faire gagner du temps à beaucoup de monde » de faire mal « là où ça fait vraiment mal », c'est-à-dire au « porte-monnaie ». (Sic).

Or, force est de constater que plus de vingt ans après le vote des lois dites Besson qui imposaient aux communes de plus de 5000 habitants de prévoir des emplacements pour les gens du voyage, les restrictions continuent d'aller bon train. Il n'y a que 26 départements qui ont à ce jour réalisé leurs obligations de construction d'aires d'accueil, de terrains familiaux locatifs et d'aires de grand passage. 1/3 des communes applique la loi, 1/3 ne la respecte pas et 1/3 bidouille ici ou là ou avance des promesses qui tardent toujours à être tenues.

Comment pourrait-on verbaliser une AFD dans un département qui ne respecterait pas lui-même les lois Besson et obligerait, faute de mieux, les GDV à occuper sans autorisation des terrains communaux ? Qui est le responsable, l'usager qui voit son droit « à vivre en nomade » bafoué ou le département qui n'applique toujours pas en 2022 la loi de 2000 ? Qui est à l'origine du délit ?

C'est donc à juste raison que les représentants des gens du voyage ont dénoncé le 13 décembre 2021 le caractère « discriminatoire » de l'AFD qui punit de 500 € l'installation illicite sur le terrain d'autrui. L'amende est minorée à 400 € et majorée à 1 000,00 €, selon le délai de paiement. Le président de la commission nationale consultative des gens du voyage Dominique Raimbourg rappelait à ce sujet souhaiter « une position officielle du ministère de l'Intérieur sur le sujet plutôt que d'encombrer les tribunaux ».

Si la loi reconnaît le droit de vivre en nomade, elle ne cesse par contre à périodes régulières de l'entraver et cette dernière AFD enfonce une fois de plus le clou de la discrimination envers les GDV. Une colère bien légitime, elle, de la part des GDV.



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR L'ACCÈS À LA SANTÉ DES GENS DU VOYAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE

En décembre 2019, à l'initiative de la FNASAT-Gens du voyage, était publié un dossier bilan sur ce sujet. **Ce document présente le volet qualitatif d'une étude sur la santé des gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine.** L'analyse est tirée d'entretiens collectifs conduits auprès de Gens du voyage concernés par diverses situations d'accueil et d'habitat ainsi que des acteurs-trices qui les accompagnent dans les départements de la Corrèze, la Creuse, les Deux-Sèvres, la Dordogne, la Gironde, la Haute-Vienne, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Ce document est complété par des données quantitatives sur l'accès à la santé produites par Santé publique France.

► Vous pouvez en retrouver l'intégralité sur notre site <http://adagv79.fr/>